

## CQP ALS AGEE

### Programme de formation (compétences visées)

OTI : Objectif terminal d'intégration / OI : Objectif intermédiaire / EC : Être capable

#### UC 1 : OTI 1 : EC DE PRENDRE EN COMPTE LES PUBLICS ET L'ENVIRONNEMENT POUR PREPARER UN PROJET D'ACTION.

##### OI.1.1 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics.

OI.1.1.1 : Repérer les attentes et les motivations des différents publics.

OI.1.1.2 : Évaluer les capacités et les limites des différents publics.

OI.1.1.3 : Identifier le niveau de pratique des publics.

OI.1.1.4 : Repérer les comportements à risques et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes.

OI.1.1.5 : Assurer la protection des pratiquants et des tiers.

##### OI.1.2 : EC de participer au fonctionnement de la structure.

OI.1.2.1 : Identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun.

OI.1.2.2 : S'intégrer à une équipe.

OI.1.2.3 : Articuler son activité à la vie de la structure

OI.1.2.4 : Rappeler les objectifs et tenir compte du projet éducatif de la structure.

OI.1.2.5 : Tenir compte des obligations légales et des règles de sécurité.

##### OI.1.3 : EC d'élaborer un projet d'action d'animation.

OI.1.3.1 : Prendre en compte les contraintes et les ressources de l'environnement

OI.1.3.2 : Définir les objectifs et les moyens d'action en cohérence avec le projet de la structure.

OI.1.3.3 : Veiller à l'harmonisation des objectifs, des attentes et du niveau des publics.

OI.1.3.4 : Choisir les modalités et les outils d'évaluation.

OI.1.3.5 : Présenter un bilan de son projet d'action et de proposer d'éventuelles modifications.

## UC 2 : OTI 2 : EC DE PRÉPARER, D'ANIMER ET D'ENCADRER UNE ACTION D'ANIMATION

### OI. 2.1 : EC de préparer une action d'animation.

OI.2.1.1 : EC de se référer au cadre réglementaire de l'activité proposée.

OI.2.1.2 : EC de définir des objectifs adaptés au public et à l'environnement.

OI.2.1.3 : EC de planifier et d'organiser le déroulement de la séance. OI.2.1.4 : EC de prévoir des situations pédagogiques

OI.2.1.5 : EC de définir les critères d'évaluation de l'action d'animation.

OI.2.1.6 : EC d'évaluer la progression des pratiquants et d'orienter son action d'animation.

### OI.2.2 : EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

OI. 2.2.1 : Aménager les zones d'évolution en toute sécurité

OI. 2.2.2 : Veiller à l'utilisation et à la maintenance du matériel.

OI. 2.2.3 : Faire respecter les règles de sécurité.

OI. 2.2.4 : Agir de manière efficace en cas d'incident, d'accident ou de blessure.

### OI.2.3 : EC de réaliser l'action d'animation.

OI.2.3.1 : Mettre en place des situations aménagées et une progression pédagogique en fonction des publics et de l'activité proposée.

OI.2.3.2 : Réaliser des séances visant le développement, l'entretien et le maintien des capacités physiques des publics dans le respect du projet éducatif de la structure.

OI.2.3.3 : Communiquer en situation d'animation et de présenter les objectifs de l'action.

OI.2.3.4 : Participer à l'épanouissement et au développement de l'autonomie des pratiquants.

OI.2.3.5 : Adapter son action aux publics et aux milieux.

OI.2.3.6 : Communiquer et de faire respecter les règles relatives à la pratique de l'activité.

**UC 3 : OTI 3 : EC DE MOBILISER LES CONNAISSANCES ET DE MAÎTRISER LES OUTILS ET TECHNIQUES NECESSAIRES A LA CONDUITE DE L'ACTIVITE**

**OI.3.1 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation.**

OI.3.1.1 : Mobiliser les connaissances de base dans le domaine de la psychopédagogie appliquée à l'animation de l'activité.

OI.3.1.2 : Mobiliser les connaissances scientifiques de base dans le domaine de la biomécanique, la physiologie, la biologie et l'anatomie.

OI.3.1.3 : Maîtriser les connaissances réglementaires liées à l'activité.

OI.3.1.4 : Mobiliser les connaissances relatives à la sécurité des pratiquants et des tiers.

**OI.3.2 : EC de maîtriser les outils et techniques de l'activité.**

OI.3.2.1 : EC de maîtriser les gestes et conduites professionnels liés à l'activité.

OI.3.2.2 : EC de démontrer les gestes et conduites professionnels liés à l'activité.

OI.3.2.3 : EC d'expliciter les bases techniques de l'activité.

OI.3.2.4 : EC de rappeler les exigences liées à l'activité